

Réouverture de l'école : Foire aux questions (mise à jour le 9 mai)

Mon enfant ne sera pas accueilli du 14 au 31 mai. Puis-je avoir un justificatif pour mon employeur ?

Une attestation de l'éducation nationale est prévue lorsque les enfants ne sont pas accueillis à l'école et poursuivent l'enseignement à distance. Il faut la demander par mail au directeur.

Quels élèves rentreront le 14 mai ?

Seuls les élèves de GS, CP et CM2 rentreront le 14 mai de même que les enfants dits prioritaires qui répondent aux critères suivants : enfants des personnels déjà mobilisés et prioritaires (métiers médicaux, médico-sociaux et sociaux, policiers, gendarmes, agents des transports collectifs, agents d'astreinte des services publics) ; enfants des personnels enseignants, scolaires et périscolaires ; enfants en fragilité scolaire ou sociale ; enfants en situation de handicap ; enfants de familles monoparentales ou dont les deux parents travaillent et ne peuvent pas télé-travailler ; frère(s) ou sœur(s) d'un enfant accueilli en classe de GS, CP ou CM2 dont les parents font partie des professions prioritaires, de familles monoparentales ou dont les deux parents travaillent.

Les élèves de PS, MS, CE1, CE2 et CM1 poursuivent l'enseignement à distance.

Les enfants auront-ils école une semaine sur deux ?

Non. Lorsqu'une classe est divisée en 2 groupes, l'alternance se fait à la journée. **ex : groupe 1 le lundi et le jeudi / groupe 2 le mardi et le vendredi.**

Je suis personnel soignant. Mon enfant sera-t-il accueilli tous les jours ?

Oui, il le sera tous les jours, soit par son enseignant, soit par une ATSEM ou un animateur périscolaire. Ceci s'appliquera aussi pour les enfants des autres métiers mobilisés comme aux familles monoparentales ou dont les deux parents travaillent.

Je suis personnel soignant et j'ai besoin de faire garder mon enfant avant 8h20. Est-ce que ce sera possible à la garderie périscolaire ?

Non, il n'y aura aucun accueil le matin, dans un premier temps, même pour les enfants des personnels soignants.

Si mon enfant ne revient pas à l'école jusqu'à la fin de l'année, la continuité des apprentissages à distance sera-t-elle maintenue ?

Oui.

Y aura-t-il des regroupements d'élèves de plusieurs classes ?

Concernant les groupes classes, 15 élèves maximum en élémentaire et 10 maximum en maternelle passeront la journée ensemble, pour éviter le « brassage » entre enfants et adultes.

Quand aura lieu la rentrée ?

La rentrée se fera le jeudi 14 pour les élèves de GS, CP et CM2. Les 11 et 12 correspondent à des journées de prérentrée pour les enseignants et les personnels municipaux, afin de préparer l'organisation matérielle et pédagogique du retour en classe.

Les autres classes rentreront plus tard, si les conditions sont réunies et les contraintes respectées.

Les enfants doivent-ils porter un masque à l'école primaire ?

Le port du masque (en tissu ou autre) fourni par les parents est possible pour les élèves d'élémentaire, déconseillé pour les élèves de maternelle sauf dans des cas très particuliers.

Comment éviter les rassemblements devant le portail ?

Les horaires d'entrée et de sorties seront élargis. Les heures d'arrivée et de départ par classe seront échelonnées selon un planning établi à l'avance par les directrices et directeurs d'écoles.

Pourra-t-on choisir les jours de présence de notre enfant ?

Non. Les enseignants établiront un calendrier.

Sera-t-il tenu compte des fratries dans le planning d'accueil ?

Oui, pour les professions prioritaires, les familles monoparentales ou quand les 2 parents travaillent, si un enfant d'une fratrie n'est pas prévu dans le planning d'accueil en classe et que un autre membre de la fratrie l'est, il sera alors accueilli à l'école, en accueil éducatif et de loisirs.

Si je ne mets pas tout de suite mes enfants en mai, pourront-ils être accueillis en juin ?

Oui si les conditions continuent à le permettre.

Mon enfant pourra-t-il bénéficier d'un accueil périscolaire ?

Un accueil périscolaire sera proposé midi et soir (pas d'accueil périscolaire le matin les premiers jours) pour les élèves en classe et ceux en accueil éducatif et de loisirs. L'accueil du soir se déroulera de 16h30 à 18h30.

Mon enfant pourra-t-il bénéficier de la restauration scolaire ?

Oui. Les repas seront servis, en fonction de la configuration des locaux, en classe ou au restaurant scolaire, afin d'éviter que les groupes ne se croisent et de respecter la distanciation physique. Les premiers jours, ce seront des plateaux froids équilibrés qui seront servis.

Ses services périscolaires sont-ils payants ?

La facturation reprendra à compter du 14 mai, en appliquant les tarifs habituels au taux d'effort. La facturation de la première quinzaine de mars sera également relancée.